

Note à l'intention du lecteur

Le présent volume, le sixième de la série qui a été entamée dans les années 1960 et visant à reconstituer les premiers débats de la Chambre des communes, représente les débats de la première session de la deuxième législature (1873). L'approche adoptée ici par l'éditeur est énoncée dans l'Introduction de P. B. Waite dans le premier volume, qui présente les débats reconstitués de 1867-1868.

Ces débats sont une reconstitution du compte rendu reproduit dans les journaux et ne peuvent aucunement être considérés comme le compte rendu officiel des délibérations de la Chambre des communes. Les nombres et les chiffres mal cités dans les journaux ont été corrigés au besoin. Les titres exacts des projets de loi, des crédits, etc., parus dans les *Journaux* de la Chambre remplacent parfois les titres douteux trouvés dans le compte rendu non officiel de l'époque. La désignation professionnelle des députés a été remplacée par leur nom officiel. À cette fin, des recherches approfondies ont été faites dans les guides parlementaires, le Dictionnaire biographique du Canada et la base de données PARLINFO de la Bibliothèque du Parlement, ouvrages auxquels les lecteurs peuvent se reporter pour se renseigner sur la biographie politique des premiers parlementaires du Canada. Les noms des circonscriptions ont été vérifiés et uniformisés, mais non ceux des autres lieux, qui pourraient avoir changé depuis les années 1800 et qui sont restés tels quels dans les débats reconstitués.

Aucun effort n'a été fait pour reformuler les phrases bizarres ou incomplètes. Les lecteurs doivent adopter l'état d'esprit des journalistes de la fin des années 1800, qui écrivaient furieusement dans des salles bruyantes et bourdonnantes d'activité. De même, le langage parlementaire est représentatif de l'époque, les orateurs employant des termes et des expressions maintenant devenus archaïques et citant fréquemment les auteurs classiques du jour. Les plus observateurs remarqueront des épellations insolites et des variations dans l'emploi des majuscules pour les termes parlementaires, un manque d'uniformité caractéristique de ces années-là.